

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 10 présents ou représentés : 10

Date de convocation : 30 juin 2021

Membres Présents : BALTZER Yannis, BERTRAND Michel, HEBTING Anny, HERRMANN Pascal, HUNTZIGER Laurence, HUSSER Marcel, KNIPPER Thomas, MUNSCH Didier, WILT Rose-Marie,

Pouvoirs : BOUR Daniel a donné pouvoir à HUSSER Marcel

Membre Excusé :

La séance de Conseil Municipal a commencé par un moment d'émotion en évoquant le souvenir d'un de ses membres, **Grégory Kowalik**, décédé deux semaines plus tôt. Les conseillers ont observé une minute de silence en mémoire de leur collègue décédé. Chacun gardera en mémoire des moments forts partagés avec lui. Nos pensées vont également vers sa famille.

Au commencement des débats, M Knipper, représentant au conseil d'école, propose l'ajout d'un point concernant le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette requête a été acceptée à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV de la dernière réunion du Conseil Municipal
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- 3) Demande de subvention de l'Association des Jeunes sapeurs-pompiers Pays de Hanau-Bouxwiller
- 4) Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de la note d'information de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse
- 5) Compte rendu des délégations du maire
- 6) Compte rendu de la réunion de conseil d'école du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- 7) Divers

**1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour :**

- Le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 26/05/2021 qui est adopté à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : M. Michel BERTRAND

**Délibération n° DCM 2021-021****4. Fonction Publique****4.2 Personnel contractuel****2<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose la situation des agents techniques de la commune. L'absence prolongée d'un agent titulaire a obligé la commune à procéder en 2020 à la création d'un poste de remplacement ponctuel, initialement créé sur une base d'une durée de service de 11/35<sup>e</sup>.

La reprise du travail de l'agent titulaire à mi-temps sur une période prolongée oblige la commune à créer un poste de complément. Les renouvellements successifs de contrat de l'agent de remplacement pour accroissement temporaire d'activité ne pouvant se faire que sur une période maximale de 12 mois, il y a lieu aujourd'hui de créer un poste permanent de 9/35<sup>e</sup>. Néanmoins il est précisé que ce poste sera supprimé au moment de la réintégration à temps plein de l'agent titulaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **décide** de créer à compter du 6 juillet 2021 un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 9/35<sup>e</sup>, pour les fonctions d'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.  
Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :
  - 3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;
- **charge** le maire de fixer la rémunération de l'agent sur la base de la grille indiciaire relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques en cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions énoncées ci-dessus,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,
- **modifie** le tableau des emplois,
- **charge** Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopté à la majorité moins 1 abstention (BERTRAND Michel)

**Délibération n° DCM 2021-022****7. Finances locales****7.5 Subvention****3<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Demande de subvention de l'Association des Jeunes sapeurs-pompiers Pays de Hanau-Bouxwiller**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **décide** d'octroyer une subvention à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Pays de Hanau-Bouxwiller pour un montant de 150 €,
- **dit** que les crédits sont prévus au budget primitif 2021,
- **autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM 2021-023****9. Autres domaines de compétences****9.1 Autres domaines de compétences des communes****4<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Rapports annuels des commissions locales sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement de l'exercice 2019**

Didier MUNSCH a présenté aux conseillers les différents rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (périmètre Hochfelden et environs) et la gestion de l'assainissement (périmètre Mommenheim et environs relatifs à l'année 2020, ainsi que la note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le rapport de l'eau potable met en évidence une eau de bonne qualité microbiologique, dure et moyennement nitratée. Le tarif unitaire de l'eau a augmenté de 4 centimes entre 2019 et 2020. Le cout global du service (incluant la part fixe ramenée à une consommation moyenne), représente 2,06 € TTC pour 1 m<sup>3</sup>. En 2020, 2 ruptures de canalisations ont nécessité des interventions sur le réseau de Ringendorf.

Le rapport de l'assainissement met en évidence la hausse depuis 2018 des taux de charges organiques et particulaires dans la station d'épuration. Cependant les bonnes performances de la station permettent de respecter les limites réglementaires des rejets

Le cout global du service (incluant la part fixe ramenée à une consommation moyenne), représente 2,15 € TTC pour 1 m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports

**Délibération n° DCM 2021-024****7. Finances locales****7.1 Décisions budgétaires****5<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Compte rendu des décisions du maire****Arrêté de décision n 2021-40**

- Vu la facture émanant de la Communauté de Hanau La Petite Pierre du 6/04/2021 qui s'élève à 533.45 € au titre de l'attribution de compensation 2021, part investissement,
- Considérant l'insuffisance de crédits au Chapitre 204, Compte 2041511 « Fond de concours Biens mobiliers matériel et études »,

Par arrêté n° 2021-40, le maire a procédé à un virement de crédit de l'article 020 « dépenses imprévues » vers le compte 2041511 « Fond de concours Biens mobiliers matériel et études » pour un montant de 533,46 € afin de pouvoir régler cette facture.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**6<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Compte rendu du conseil d'école**

Les délégués au conseil d'école rendent compte des débats du conseil d'école du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le travail sur les nouveaux horaires de transport a manqué de concertation. Ces changements ont des conséquences sur les horaires des élèves, l'accueil périscolaire et le retour dans les familles ou chez les nourrices le soir.

Le retard pris par la Région Grand Est dans le choix de la société délégataire a décalé la tournée de tests qui reste à réaliser cet été.

Une réunion des maires et adjoints des 3 communes est à prévoir rapidement pour travailler sur ces sujets afin de pouvoir définir une position commune.

Un message de la directrice des écoles du RPI a été lu au Conseil Municipal présentant différentes demandes d'aménagement, de besoin en matériel ainsi que sur l'organisation pour l'année à venir, elles seront évoquées lors de la réunion des élus des 3 communes.

**7<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Divers**

Le Conseil Municipal se réunira le **31 aout 2021 à 20h en mairie**

Le Maire indique que suite aux débats de la commission Ad Hoc évoquant la piste d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de construction de salle communale, des contacts ont été pris avec un premier cabinet pour un rendez-vous de découverte des missions de l'AMO. Les disponibilités des élus ont été prises en compte pour définir le RDV avec ce cabinet dont l'horaire sera communiqué au conseil municipal dès que possible.

HERRMANN Pascal	BERTRAND Michel	HEBTING Anny	MUNSCH Didier
BALTZER Yannis	BOUR Daniel (pouvoir)	HUNTZIGER Laurence	HUSSER Marcel
KNIPPER Thomas	WILT Rose-Marie		